



Points d'actualité sur le projet de réforme de la formation professionnelle, en cours de négociation entre syndicats et patronat, à partir d'un document d'orientation de l'Etat.

Mise à jour le 28/11/2017

Tout est presque dit dans ce document d'orientation car le gouvernement propose un cadre très précis de négociation / concertation (voir ci-après) et fixe un calendrier serré :

- parution d'un [document d'orientation](#) le 16 novembre 2017

[Description du projet le 01/11](#) et réactions de [la FFP le 22/11](#) et [des Régions le 08/11](#), analyse [Blog formation le 20/11](#)

- 1^{ère} séance de négociation générale le 24 novembre

Compte rendu dans [Le Monde du 24/11](#), [Actualité de la formation du 27/11](#),

- 2^{ème} séance le 8 décembre sur le thème de l'alternance
- 3^{ème} séance le 12 janvier sur les thèmes évoqués le 24 novembre (CPF/CIF,
- fin des négociations au 16 février 2018

Puis ensuite projet de loi emploi/formation au printemps 2018 et mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019 ou 2020.

Ce document paru le 16 novembre s'appuie sur plusieurs constats:

1. Investir massivement dans les compétences des salariés relève d'abord de la responsabilité des entreprises. (...) L'Etat doit, en la matière, dessiner un cadre légal et financier propice à ce mouvement, favorable à un investissement massif dans les compétences des salariés, encourageant toutes les innovations pédagogiques et toutes les formes de formation efficaces.
2. Donner à chacun la liberté de choisir et la capacité de construire son parcours professionnel relève davantage de la responsabilité conjointe de l'Etat et des partenaires sociaux. (...) Cela suppose bien sûr de (...) promouvoir la qualité de la formation, la transparence du marché de la formation et l'accompagnement des personnes qui ont besoin d'être aidées dans la construction de leur parcours professionnel.

Ce document précise également les 5 points de négociation tels que définis par l'Etat :

1. Créer une liberté professionnelle pour les salariés par un compte personnel de formation facile d'accès, opérationnel et documenté

Objectifs de l'Etat :

- Faire du CPF doit donc devenir l'unique droit personnel à la main des individus dans une logique d'appropriation directe, c'est-à-dire d'autonomie sans intermédiaire obligatoire.
- Mettre à disposition de tous les salariés et demandeurs d'emploi une application numérique permettant de connaître en temps réel les droits individuels acquis sur le CPF, les offres d'emploi disponibles sur le bassin d'emploi et la région, les formations préparant à l'acquisition des compétences requises par ces emplois et les taux d'insertion dans l'emploi à l'issue des formations proposées.

Les points de négociation portent sur :

- L'unité de mesure : heures (avis patronat & syndicats) vs € (avis gouvernement)



FORMAT'EREE
FORMATIONS DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Animé par



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

- Montant du financement collectif garanti ?
- Quel abondement des entreprises et des personnes ?
- Qualité de la formation avec la fin des listes des formations éligibles
- Autonomie individuelle de formation vs besoins des entreprises sur le bassin d'emploi

Patronat et syndicat s'accordent pour un CPF à deux vitesses : court / long, reprenant ainsi l'ancien CIF pour les reconversions.

2. Organiser un effort sans précédent de formation des demandeurs d'emploi pour vaincre le chômage de masse

Transfert des fonds de la formation des salariés vers les demandeurs d'emploi dans le cadre du P.I.C (programme d'investissement dans les compétences). A priori, à hauteur 0,3% de la masse salariale, soit un doublement (le FPSPP transféré déjà 0,15% soit environ 700 à 800 millions d'euros par an.

- Vers une GPEC de branche à un niveau territorial ?
- Quel rapprochement entre observatoires prospectifs et organismes de formation ?

3. Favoriser l'investissement massif des entreprises dans les compétences des salariés

Souhait du gouvernement : élargissement de la notion d'action de formation et simplification de la présentation du plans de formation (suppression des catégories du plan de formation). Pour rappel, la loi El Kohmri a par ailleurs ouvert de nouvelles pistes avec la notion de forfait parcours et la reconnaissance des quatre composantes d'une formation : le positionnement, le parcours de formation en lui-même, l'accompagnement pédagogique et l'évaluation finale.

- Quelle nouvelle définition simple et opérationnelle de l'action de formation, favorisant toutes les formes de formation et l'innovation pédagogique \ (prenant en compte les évolutions liées au numérique) ?
- Comment apporter aux TPE-PME les moyens financiers et outils nécessaires à l'anticipation de leurs besoins en compétences et à la formation des salariés de ces entreprises et de leurs dirigeants ? \

4. Refonder le système de formation en alternance sur les besoins des entreprises et les attentes des jeunes

NB : réformes nationales du service de la formation professionnelle adoptées en 2009 et 2014 s'inscrivent dans la continuité des actions engagées par les territoires avec ce paradoxe que la place réservée aux régions dans la gouvernance n'en sort pas forcément accrue. Les Régions revendiquent d'être le pilote en chef de toute la formation professionnelle et donc, de disposer de tous les moyens financiers qui vont avec.

- Système de financement au contrat ?
- Péréquation financière entre branches ?

NB : Les entreprises évoluant dans des branches fortes se verront probablement affectées d'une nouvelle contribution conventionnelle. En retour, elles pourront bénéficier de service



d'ingénierie des compétences et de co-financements de qualité. Les autres, risquent de devoir se débrouiller par elles-mêmes. Sauf si péréquation ou mutualisation inter-branches ?

- Amélioration des modalités d'évaluation des formations en alternance proposées \ pour mieux informer sur les débouchés et taux d'insertion ?

5. Développer la régulation du système de formation professionnelle par la qualité et renforcer l'accompagnement des actifs : un enjeu transversal et systémique de la réforme

5.1 Renforcer la régulation en amont par une révision du système de certification professionnelle

- Revoir le RNCP autour de la définition homogène du bloc de compétences, et mettre en avant les certifications adaptées compétences / marché de l'emploi
- Améliorer la réactivité du système RNCP en lien avec l'évolution continue des compétences due au numérique

5.2 Passer à une nouvelle étape de la démarche qualité de la formation

La certification des organismes de formation pourrait donc être assurée via un système d'accréditation qui pourrait s'appuyer sur le COFRAC.

Renforcement des exigences qualité pour les organismes de formation. Après la déclaration d'activité dans les années 70, le référencement data-dock de 2014, on se dirige assurément vers une labellisation obligatoire avec des organismes labellisateurs eux-mêmes accrédités COFRAC.

- Quelles doivent être les modalités de contractualisation des parcours de formation, de suivi et d'évaluation notamment quant aux résultats obtenus en matière d'emploi et de compétences ? \
- Quelles doivent être les modalités de régulation portant sur la qualité de l'offre la certification des organismes de formation et quelles conséquences tirer de la non-qualité \?
- Comment renforcer les modalités de contrôle du service fait ?\

5.3 Renforcer l'accompagnement individuel pour permettre à chacun de construire son \ parcours professionnel \

- Amélioration des voies et moyens autour du conseil en évolution professionnelle (CEP) ?

Éléments de contexte :

1. A qui s'adresse la formation continue universitaire ?

http://www.cpformation.com/formation-continue-universitaire/?utm_content=buffer7af37&utm_medium=social&utm_source=twitter.com&utm_campaign=buffer

2. Sur les enjeux et la stratégie européenne de formation continue



FORMAT'EREE
FORMATIONS DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Animé par



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

http://www.cpformation.com/les-enjeux-europeens-de-la-formation-professionnelle/?utm_content=buffer053af&utm_medium=social&utm_source=twitter.com&utm_campaign=buffer

3. *L'open bar en formation en 5 questions*

<https://www.blog-formation-entreprise.fr/loopen-bar-formation-3-questions/>

4. *Avis de tempête à venir pour les organismes de formation*

<https://www.blog-formation-entreprise.fr/organismes-de-formation-avis-de-tempete-a-venir/>

5. *Rapport de la CNCP sur les blocs de compétences*

<http://www.droit-de-la-formation.fr/vos-rubriques/actualites/point-de-droit/blocs-de-competences-rapport-de-la-cncp.html?>

6. *Transformation des pratiques de formation et nouveaux défis*

<https://www.blog-formation-entreprise.fr/transformation-pratiques-de-formation-nouveaux-defis-acteurs/>

7. *Enjeux et usages de la formation professionnelle dans la sécurisation des trajectoires d'emploi : des initiatives territoriales aux réformes nationales*

<http://www.cee-recherche.fr/publications/document-de-travail/enjeux-et-usages-de-la-formation-professionnelle-dans-la-securisation-des-trajectoires-demploi>